

Règlement jeu La Maison du Café – JANVIER 2019

Article 1. – Société Organisatrice

La société Jacobs Douwe Egberts FR SAS, société par actions simplifiée au capital de 16.594.157,70 euros, dont le siège social est situé au 30 bis, rue de Paradis, 75010 Paris, rance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 810 029 413 (Ci-après la « **Société Organisatrice** ») organise un jeu concours avec obligation d'achat intitulé « LA MAISON DU CAFE» (Ci-après le « **Jeu** »).

Article 2. – Annonce du Jeu

Le Jeu se déroulera du 01/01/2019 au 21/02/2019 inclus.

Le Jeu sera annoncé via :

- (i) Les publicités sur lieux de vente
- (ii) Les leaflets distribués dans 220 magasins participants à l'animation « Dream big 2019 »

Article 3. – Conditions d'accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse non incluse), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

Article 4. – Dotations

4.1. – Définition des dotations

1001 dotations sont à gagner pendant toute la durée du Jeu :

- (i) La réalisation d'un (1) rêve à hauteur de 5 000 euros TTC
- (ii) Mille (1000) tricots de mug d'une valeur unitaire commerciale approximative de 3,10 euros

4.2. – Précisions sur les dotations

Le gagnant du « rêve » se verra alloué la somme de 5 000 € sur présentation d'une ou plusieurs facture(s) attestant de la réalisation de son rêve. Le remboursement se fera après validation de la (des) factures par la Société Organisatrice. La(les) facture(s) devra(devront) correspondre à la réalisation de tout ou partie du rêve, tel qu'énoncé dans le formulaire de participation. Tout

autre facture ne pouvant donner lieu à un remboursement de la part de la Société Organisatrice, et ce à l'appréciation de la Société Organisatrice sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite de la part du participant.

Le gagnant dispose d'un délai de six (6) mois pour présenter sa(ses) facture(s) à la Société Organisatrice à compter de la date de fin de jeu. Passé ce délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice. Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Article 5. – Modalités et conditions de participation

5.1. – Modalités de participation

Pour participer au Jeu :

1. **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE** www.jeu.maisonducafe.com jusqu'au 21/02/2019 inclus
2. **REMPLISSEZ LE FORMULAIRE** d'inscription comprenant vos coordonnées, le code-barres à 13 chiffres d'un produit éligible (liste des produits éligibles en annexe) et la description de votre rêve. La description du rêve devra contenir maximum 700 caractères.
3. **VALIDEZ VOTRE PARTICIPATION** : vous saurez immédiatement si vous avez gagné un tricot de mug, correspondant à l'un des instants gagnants préalablement définis et déposés auprès de l'huissier.
4. Si la participation correspond à un instant gagnant, et après vérification de la conformité de votre participation, vous recevrez votre lot par voie postale dans un délai de 2 semaines à compter de la date de fin de jeu.

Si la participation est perdante, vous en serez immédiatement informé aussi grâce à l'écran de résultat de l'instant Gagnant

On entend par Instant Gagnant une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de l'une des dotations stipulées à l'article 4. La liste des instants gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de dotations et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

Quel que soit le résultat de l'instant gagnant, vous serez automatiquement inscrit au concours pour tenter de gagner la réalisation de votre rêve. Le jury délibèrera au plus tard le 08/03/2019 pour élire le rêve qui sera réalisé.

5.2. – Désignation des gagnants

(i) Le Gagnant de la réalisation d'un rêve :

A l'issue de la période de jeu, un jury composé de salariés de la Société Organisatrice et de son agence de communication se réunira pour sélectionner le gagnant au Jeu parmi l'ensemble des participations, sur la base des critères suivants :

- Originalité
- Créativité
- Faisabilité

Par ailleurs, le participant est informé que la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute participation dont le contenu serait, sans que cette liste ne soit limitative :

- Incorrect, vulgaire, non conforme à l'esprit du Jeu ;
- A caractère diffamatoire, injurieux, obscène, violent ou incitant à la violence, sexiste, politique, raciste ou xénophobe et de manière générale, présentant un caractère contraire aux lois et règlements en vigueur sur le territoire de la France, aux droits des personnes, aux bonnes mœurs et à l'ordre public
- Portant manifestement atteinte à des droits préexistants de tiers.

Les participants garantissent à la Société Organisatrice l'originalité des contenus publiés ainsi que la libre et paisible exploitation desdits contenus.

A ce titre, les participants garantissent notamment avoir obtenu de la part de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation et/ou pouvant prétendre à un droit quelconque sur les contenus, toutes les autorisations écrites nécessaires à l'exploitation de ces contenus dans le cadre du présent Règlement.

A ce titre, les participants garantissent la Société Organisatrice, ses cessionnaires, ses ayants-droits et toutes les sociétés membres de son groupe contre toutes réclamations, poursuites ou actions éventuelles et contre toute condamnation et débours ayant pour objet les contenus publiés.

Le gagnant sera contacté par mail dans un délai approximatif de quatre (4) semaines à compter de la date de délibération du jury, selon les coordonnées indiquées sur le formulaire de participation.

(ii) Les Gagnant des 1000 tricots de mugs :

Les 1000 tricots de mugs sont mis en jeu par instants gagnants ouverts, c'est-à-dire que si aucune participation n'est effectuée au moment de l'instant gagnant, la première participation effectuée après l'instant gagnant remportera le lot correspondant.

La liste des Instants Gagnants et le Règlement du Jeu ont été déposés chez Maître COUTANT, Huissier de Justice au sein de la SELARL Michel Frédéric COUTANT, dont le siège est La Nativité 47 Bis B, Boulevard Carnot – 13100 Aix-en-Provence, pour déterminer les gagnants des 1000 tricots de mug.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer (même nom, même adresse mail).

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 6. – Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent Règlement est déposé chez Maître COUTANT, Huissier de Justice au sein de la SELARL Michel Frédéric COUTANT, dont le siège est La Nativité 47 Bis B, Boulevard Carnot – 13100 Aix-en-Provence.

Le présent Règlement est également disponible sur le site www.jeu.maisonducafe.com pendant toute la durée du Jeu.

Article 7. – Limite de responsabilité

7.1. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

7.2. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou au magasin de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas retirer sa dotation.

7.3. – Dans le cas où la société ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire de participation) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 2 semaines suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

7.4. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

7.5- La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

Seules les dotations listées dans ce présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre de chacune des dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8. – Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse mail et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 9. – Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 10. – Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 11. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12. – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à Jacobs Douwe Egberts. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données collectées, et d'un droit d'opposition au traitement ou à sa limitation, que vous pouvez exercer à tout moment en contactant notre service consommateur au 09 69 32 96 61 ou à l'adresse Jacobs Douwe Egberts FR SAS, 30 bis rue de Paradis, 75010 PARIS, ou par e-mail à l'adresse consumerserviceF@jdecOFFEE.com

Liste des produits éligibles :

L OR CAPS DECAF UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS DELIZIOSO UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS FORZA UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS RISTRETTO UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS SATINATO UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS SONTUOSO UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS SPLENDEnte UTZ NEW 10PCX10 FR
L OR CAPS SUPREMO UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS DELIZIOSO UTZ NEW 10PC+1X10 FR
L OR CAPS FORZA UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS RISTR UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS SPLEND UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS SUPREMO UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS DECAF UTZ NEW 10PC+1 X10
L OR CAPS DELIZIOSO UTZ NEW 20 PC X10 FR
L OR CAPS FORZA UTZ NEW 20 PC X10 FR FR
L OR CAPS RISTRETTO UTZ NEW 20 PC X10 FR
L OR CAPS SPLEND UTZ NEW 20 PC X10 FR
L OR CAPS SUPREMO UTZ NEW 20 PC X10 FR
L OR CAPS ONYX UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS PAPOUASIE UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS OR JAUNE UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS OR ROSE UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS L ELEGANTE UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS L MATTINATA UTZ NEW 10PCX10 FR
L OR CAPS L PROFONDO UTZ NEW 10PC X10 FR
L OR CAPS COLOMBIA UTZ NEW 10PC X10
L OR CAPS ONYX UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS L MATT UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS L PROF UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
L OR CAPS PAPOUASIE UTZ NEW 10PC+1X10 FR
L OR CAPS OR JAUNE UTZ NEW 10PC+1 X10 FR
8711000371060 VNOIR CAPS ESP 7 CLASSIC NEW 10PCX10 FR
8711000371077 VNOIR CAPS ESP 10 INTENSE NEW 10PCX10 FR
8711000372104 VNOIR CAPS LUNGO 6 CLAS NEW 10PCX10 FR
8711000371084 GMERE CAPS ESP STRONG 9 NEW 20PCX10 FR
8711000371091 GMERE CAPS LUNGO 8 CLAS NEW 20PCX10 FR
MDCAF LOR SELECTION BEANS 1000G X3FR
MDCAF L'OR DECAFF SBV GD 250G X12 FR

MDCAF L'OR MILD SBV GD 250G X12 FR
MDCAF L'OR ESPRESSO SBV GD 250GX12 FR
MDCAF L'OR INTENSE SBV GD 250G X12 FR
MDCAF L'OR INTENSE GD 2X225G X6 FR
MDCAF L'OR DECAF SBV GD2X250G LOTPX6FR
MDCAF L'OR DECAF GD2X250G CONSOFFX6FR
MDCAF L'OR MILD SBV GD2X250G LOTPX6FR
MDCAF L'OR MILD GD 2X250G CONS OFF X6FR
MDCAF L'OR INT SBV GD2X250G LOTP X6FR
MDCAF L'OR INT GD2X250G CONS OFF X6FR
MDCAF L'OR EQUABLE SBV GD 2X250G X6FR
MDCAF L'OR MILD SBV GD 2X250G X6 FR
MDCAF L'OR INTENSE SBV GD 2X250G X6 FR
3228470064583 L OR TOR. DARK GD SBV 2X250G X6
3228470064613 L OR TOR. AMBER GD SBV 2X250G X6
MDCAF L'OR MILD GD 3X250G X100 FR
MDCAF L'OR INTENSE SBV GD 3X250G X4FR
3228470052207 L OR MILD SBV GD 3X250G X4 FR
MDCAF L'OR ORIG PERLE BRES BN 500GX6 FR
MDCAF L'OR ABSOLU BN 500G X6
MDCAF L'OR ABS SBV GD 250G X12 FR
MDCAF L'OR BRESIL SBV 250G GD X12 FR
MDCAF L'OR COLOMB GUATEM SBV GD250GX12FR
MDCAF L'OR EXCELLENCE SBV GD250GX12FR
MDCAF L'OR EXQUIS SBV GD 250GX12 FR
MDCAF L'OR ABS SBV GD 2X250G X96 FR
MDCAF BRAZIL GD 2X250G STD X6 FR
MDCAF MA TRADITION BEANS 1000GX3
MDCAF MA TRADITION GD 250G X12 FR
MDCAF MA TRADITION DK GD 250G X12 FR
MDCAF MATRAD GD 4X250G PRIX CHOC X3 FR
MDCAF MA TRAD GD 4X250G STD RDC X3 FR
MDCAF SENSEO RIO 12PX10 FR
MDCAF SENSEO SEVILLA 12PX10 FR
MDCAF SENSEO CLASSIC 10X18P 33% FREE FR
MDCAF SENSEO STRONG 10X18P 33% FREE FR
MDCAF SENSEO CLASSIC 18PX10 STD FR
MDCAF SENSEO STRONG 18PX10 STD FR
MDCAF SENSEO DECAFFEINATED 18PX10 STD FR
MDCAF SENSEO CLASSIC 28PX10 STD FR
MDCAF SENSEO STRONG 28PX10 STD FR

MDCAF SENSEO CLASSIC 2X48PX200 33%FR
 MDCAF SENSEO STRONG 2X48PX200 33%FR
 MDCAF SENSEO CLASSIC 36PX10 NG FR
 MDCAF SENSEO STRONG 36PX10 NG FR
 MDCAF SENSEO DECAFFEINATED 36PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO MILD 36PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO PDS EXPRESSO 36PX10 FR
 MDCAF SENSEO BLACK SUBTLE 36PX10 FR
 MDCAF SENSEO CLASS 36P+4 (NFO)X10 FR
 MDCAF SENSEO STRONG 36P+4 (NFO)X10 FR
 MDCAF SENSEO DECAF.36P+4 (NFO)X10 FR
 MDCAF SENSEO MILD 36P+4 (NFO)X10 FR
 MDCAF SENSEO BSUB XTRASTR 36+4(NFO)X10FR
 MDCAF SENSEO CLASSIC 48PX10 NG FR
 MDCAF SENSEO STRONG 48PX10 NG FR
 MDCAF SENSEO MILD 48PX10 FR
 MDCAF SENSEO CLASS 48P+6FREE X160 FR
 MDCAF SENSEO STRONG 48P+6FREE X10 FR
 SENSEO PDS CLASSIC 40PX10 FR
 SENSEO PDS MILD 40PX10 FR
 SENSEO PDS STRONG 40PX10 FR
 MDCAF SENSEO STRONG 54PX160 STD FR
 MDCAF SENSEO MILD 54PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO CLASSIC 54PX160 STD FR
 MDCAF SENSEO PDS EXPRESSO 54PX10 FR
 MDCAF SENSEO XTRA LG STRONG 20PX10 FR
 MDCAF SENSEO XTRA LG CLASSIC 20PX10 FR
 MDCAF SENSEO BREAKFAST 20PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO CAPP.CARAMEL 8PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO CAP CHOCO 8PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO CAPPUCCINO 8PX10 STD FR
 MDCAF SENSEO CHOCOBREAK STD 8PX10 FR
 MDCAF SENSEO INT.B.EXQUIS.STD32PX10 FR
 MDCAF SENSEO INT.B.ULT.RIS. STD32PX10 FR
 MDCAF SENSEO SEL.BRAZIL STD 32PX10 FR
 MDCAF SENSEO COLOMBIA STD 32PX10 FR
 MDCAF SENSEO SEL.KENYA STD 32PX10 FR
 GMERE DEGUSTATION GD 250G X12 DEFRN
 GMERE DEGUSTATION GD 2X250G X6 FRNL
 JVABR NECTAR GD 250G X12
 JVABR NECTAR GD 2X250G X6

JVABR BAHIA GD 2X250G X6
JVABR POPAYAN GD 2X250G X6
JVABR INDE GD 250G X12 FR
JVABR HONDURAS GD 250G X12
JVABR BAHIA GD 250G X12
JVABR KITALE GD 250G X12
JVABR POPAYAN GD 250G X12
VNOIR GD 250G X12
VNOIR GD 2X250G OPE X6
VNOIR GD 2X250G X6
VNOIR GD4X250G (3+1GRT) PROMO X110
VNOIR GD 4X250G OPERATION X3
VNOIR GD 4x(2x250G)+2x(2X250G)GRT
GMERE CICONA INST FD 250GX6
JVABR INST GRINGO FD 200GX6
L OR INST CLASS JAR 100GX12
L OR SOLUBLE BOCAL 200X6
L OR INST CLASS RECH BRI FD 180GX12
L OR INST CLASS STICK 25X1.8GX16 L O
L OR INST CLASS STICK 100X1.8GX8 L O
L OR INST ABSOLUTE FD JAR 100GX12 L
L OR INST ESPRESSO SD 100GX6
L OR INST ABSOLU STICK 25X1.8GX16CA
L OR INST ESPR CLASSIC STICK 25X1.8G
MAXWE INST CAPP CLASSIC TIN 280GX6
MAXWE INST CAPP HAZELNUT TIN 305GX6
MAXWE INST CAPPUCINO 10X14.8GX10
MAXWE INS CARAMBAR CAPP 8X21GX5
MAXWE INST APP MILKA 8X22G X10
MAXWE INST CAPP MILKA REF 335GX12
MAXWE QF F.MOUSSE STICK 100X1.8GX8
MAXWE INST Q.FILTRE 100GX12
MAXWE INST QF DECAF 100GX12
MAXWE INST JAR DECAF PROMO 200GX6
MAXWE INST JAR PROMO 200GX6
MAXWE INST Q.FILTRE 200GX6
MAXWE INST QF DECA 200GX6
MAXWE INST QUALITY ECO REFILL 180GX12
MAXWE PURE COFFEE STICK 100X1.8GX8
MAXWE INST QF DEC STICK FD 25X1.8GX16
MAXWE INST QF STICK FD 25X1.8GX16

GMERE BONNE NUIT DECAFF GD 250G X12
GMERE BONNE NUIT DECAFF GD 2X250G X6
GMERE FAMILIAL BN 1000G X8
GMERE FAMILIAL GD BOX 3X4X250G X1
GMERE FAMILIAL GD 250G X12
GMERE FAMILIAL GD 2X250G OPE X6
GMERE FAMILIAL GD 2X250G X6
GMERE FAMILIAL GD 4X250G 3+1 FREE X3
8711000523339 GMERE FAMILIAL GD 12X250G(2KG+1KGFREE)X1
GMERE FAM GD 4X250G BON PLAN X3
GMERE FAMILIAL GD 4X250G X3
GMERE FAMILIAL GD 500G X12
JVABR REGAL GD 250GX12
JVABR REGAL GD 4X250G X3
GMERE PODS CLASS 250G SRP 36PX12
GMERE PODS STRONG 250G 36PX12
GMERE MILD GD DOS SRP 36PX10 FR
8711000380604 GMERE PODS CLASS 375G SRP 54PX10
8711000380635 GMERE PODS STRONG 375G SRP 54PX10
TP MILKA CHOC PODS 164.5G 7PX12
VNOIR PADS CLASSIC 32PX10
VNOIR PADS INTENSE 32PX10
TASSI CN ESPR CLASS OPE 104G S16PX5
TASSI CN C.LONG CLASS OPE 104G M16PX5
TASSI CN BRKFAST CLAS 132.8G L16PX5
TASSI OR C.LONG CLASS M24PX5
TASSI OR BRKFAST CLAS L24PX5
TASSI CN C.LG CL. OPE 2X104G M2X16PX8
TASSI CN ESP.CLASS OPE 2X104G S2X16PX8
TASSI CN BRKFST CL.OPE 2X132.8G L2X16PX8
TASSI CN C.LONG CLASS OPE 3XM16PX6
TASSI CN ESPR CLASS OPE S3X16PX6
TASSI CN BRKFAST CLAS OPE 3XL16PX6
TASSI CN C.LONG CLASS 5X104G 5XM16PX1 GV
TASSI CN BRKFAST CLAS 5XL16PX1 PKX1 GV
TASSI CN ESPR CLASS 5X104G 5XS16PX1
8711000539767 TASSI LOR C.LONG DELICAT 110.4G M16PX5
8711000539798 TASSI LOR C.LONG CLASS 104G M16PX5
8711000363737 TASSI LOR LUNGO PROFONDO 128G 16PCX5
8711000539491 TASSI LOR C.LONG MILD 89.6G M16PX5
8711000539972 TASSI LOR C.LONG INTENSE 128G M16PX5

TASSI OR ESPRES CLASS 104G S16PX5
 TASSI GM 184G CAFE AU LAIT L16PX5
 TASSI GM 104G ESPRESSO S16PX5
 TASSI GM 132.8G PETIT DEJEUNER L16PX5
 8711000539552 TASSI GM BREAKFAST 199.2G M24PX5
 8711000539828 TASSI GM ESPRESSO 156G S24PX5
 TASSI LOR ESPRESSO DEC 105.6G S16PX5
 TASSI LOR ESPRESSO DELICIOUS S16PX5
 TASSI LOR ESPRESSO FORZA 96G S16PX5
 TASSI LOR ESP SPLENDEnte 112G M16PX5
 TASSI LOR XL CLASSIQUE 136G 16PX5
 TASSI LOR XL INTENSE 136G 16PX5
 TASSI VELOURS NOIR CAFE LONG 16PX5
 8711000539521 TASSI VN BREAKFAST 128G L16PX5
 8711000363706 TASSI LOR CAPPUCINO 267.2G M8+8X5
 TASSI MH CAPP CHOCO M8PX5 FR
 TASSI MH 268G LATTE M.CARAMEL 5CA
 TASSI MH VANILLA 268G 8+8PX5
 TASSI MILKA CHOCDC 5-PACK 5XL8PX1
 TASSI CADB CHOCDC 240G L8PX5
 TASSI MILKA CHOCDC 240G L8PX5 SNOW
 TASSI SUCHARD CHOCDC 320G L16PX5
 TASSI CRB CAPP CARAMBAR 332G M8+8PX5
 TASSI TWINI GREEN TEA MINT 40G L16PX5
 TASSI TWINI EARL GREY 40G L16PX5
 GMERE GD FAM 250G X12
 GMERE GD FAM 2X250G X6
 GMERE GD FAM 4X250G X3
 L OR ESPRESSO FORZA UTZ BN 500G X6
 SENSEO VANILLA 32PX10 FR
 SENSEO CARAMEL 32PX10 FR
 L OR CAPS FORZA UTZ 40PCX5 FR
 L OR CAPS RISTRETTO UTZ 40PCX5 FR
 L OR CAPS L PROF UTZ 20PCX10
 GMERE GD BREAKFAST 2X250G X6 FR
 GMERE BN DEGUSTATION 500G X12
 JVABR CALEHAO GRAINS 500G X12
 MAXWE INS CAPP CLASS ECOBAG 250GX12 FR
 L OR SOLUBLE JAR 165GX6
 L OR INST BAR EDIT LUNGO TIN 95GX6 FR
 L OR INST BAR EDIT F.MOUSSE TIN 95GX6FR

GMERE PODS ESPRESSO 54P X10
GMERE PODS CLASSIC 54P X10
GMERE PODS STRONG 54P X10
GMERE PODS MILD 54P X10
GMERE PODS CORSE 32P X10
GMERE PODS CLASSIQUE 32PX10
TASSI CAFE LONG CLASSIC (M) 16PX5
TASSI ESPRESSO CLASSIC (S) 16PX5
TASSI BRKFAST CLASSIC (L) 16PX5
GMERE GD FAM 3X4X250G OPE X1
GMERE GD FAM 2X250G OPE X6
GMERE GD FAM 4X250G 3+1 FREE X3
GMERE GD FAM 4X250G BON PLAN X3
GMERE GD FAM 3X4X250G (2KG+1FREE)X1
SENSEO CLASSIQUE 48 DOS X10 PROMO
SENSEO CORSE 48 DOS X10 PROMO
SENSEO DOUX 48 DOS X10 PROMO
SENSEO EXPRESSO 48 DOS X10 PROMO
SENSEO CLASSIQUE 60 DOS X10
SENSEO CORSE 60 DOS X10
SENSEO DOUX 60 DOS X10
SENSEO Espresso 40 dosettes
SENSEO Décaféiné 40 dosettes
SENSEO Classique 40 dosettes
SENSEO Corsé 40 dosettes
SENSEO Doux 40 dosettes
SENSEO Extra Corsé 40 dosettes
SENSEO Classique 54 dosettes
SENSEO Doux 54 dosettes
SENSEO Corsé 54 dosettes
TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 16P LOT DE 2 X 8
TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 16P LOT DE 3 X6
TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 16P LOT DE 4 + 1 GRT X1
TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 16P LOT DE 2 X 8
TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 16P LOT DE 3 X6
TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 16P LOT DE 4 + 1 GRT X1
TASSIMO L'OR ESPRESSO CLASSIQUE 16P LOT DE 2 X 8
TASSIMO L'OR ESPRESSO CLASSIQUE 16P LOT DE 3 X6
TASSIMO L'OR ESPRESSO CLASSIQUE 16P LOT DE 4 + 1 GRT X1
TASSIMO Carte Noire Espresso Classique (16T) 104G
TASSIMO Carte Noire Espresso Intense (16T) 118.4G

TASSIMO Carte Noire Café Long Classique (16T) 104G
TASSIMO Carte Noire Café Long Délicat (16T) 110.4G
TASSIMO Carte Noire Petit Dejeuner Classique (16T) 132.8G
TASSIMO Carte Noire Cappuccino (16T) 267.2G
L'OR SPLENDEnte 32 dosettes 222g
L'OR FORZA 32 dosettes 222g
L'OR ESPRESSO DECAFFEINATO 20 Capsules
L'OR ESPRESSO OR ABSOLU 20 Capsules